



BILAN D'ACTIVITE COORDINATION POUR LA DEFENSE DU MARAIS POITEVIN 2016-2017

Il est difficile de rendre compte de la totalité des activités menées au sein de la Coordination ou de celles auxquelles elle est associée : la diversité des thèmes, la diversité géographique, la diversité des acteurs sont telles que ce bilan ne peut être que partiel. Il s'attache cependant à mettre en évidence l'essentiel.

COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CDMP a tenu ses conseils d'administration aux dates suivantes :

- 05 février 2016 – Niort (Deux-Sèvres)
- 09 septembre 2016 – Niort (Deux-Sèvres)
- 02 décembre 2016 – Niort (Deux-Sèvres)

Le bureau élargi de la Coordination pour la Défense du Marais Poitevin se réunit mensuellement, en principe le 1^{er} vendredi de chaque mois.

PARTICIPATIONS EXTERIEURES

La Coordination pour la défense du Marais Poitevin a participé à l'assemblée générale de France Nature Environnement et à celle de France Nature Environnement Pays de Loire, étant membre de ces deux fédérations.

La Coordination pour la défense du Marais Poitevin siège au conseil d'administration de l'Établissement public du Marais Poitevin. Elle participe au Comité de Bassin Loire-Bretagne, aux commissions de ce Comité de Bassin et à sa Commission Géographique "Loire-Aval et Côtiers vendéens" qui inclut le Marais Poitevin et ses affluents.

REFONTE DU SITE INTERNET

Le site web marais-poitevin.org a été modifié une 1ère fois en 2014. Cette modification était essentiellement technique. Nous sommes passés d'un outil statique (html) à un outil plus dynamique (SPIP) pour la mise à jour des pages. Aujourd'hui, il faudrait changer le site plus profondément, au niveau de l'architecture (plan du site, rubriques, etc.) tout en gardant l'orientation initiale, la substantifique moelle. Le site web doit rester un site vitrine pour présenter la Coordination, mais il doit surtout être un site avec une forte orientation informationnelle pour les chercheurs, étudiants et autres associations qui cherchent de l'information sur le Marais.

Le travail à finaliser vise à changer la forme (arborescence et apparence) mais garder le fond, et ajouter des fonctionnalités pour alimenter le site tout en simplifiant la mise en ligne des contenus.

Pour l'arborescence et la navigation, le bureau a proposé de lancer un groupe de travail afin de définir les nouvelles rubriques et menus. Pour les fonctionnalités, un groupe plus technique doit

poursuivre l'analyse des outils existants pour répondre aux besoins identifiés (gestion des droits, des contenus).

L'objectif est une mise en ligne le nouveau site en septembre 2017.

BULLETIN MARAIS INFOS

Le numéro du 1er semestre 2016 a consacré son dossier aux mesures agro-environnementales (MAEC). La charge de travail n'a pas permis de finaliser le numéro prévu pour le 2nd semestre.

PARTICIPATION AUX INSTANCES DE CONCERTATION

La Coordination pour la défense du Marais Poitevin participe aux instances suivantes :

- Commission de la Nature, des Paysages et des Sites en Deux Sèvres ;
- Comités consultatifs des réserves naturelles de la Baie de l'Aiguillon, de St-Denis-du-Payré et de la Casse de la Belle-Henriette ;
- Conférence départementale de l'Eau en Deux-Sèvres, Comité de gestion de l'eau et groupes de travail 'sécheresse' des Deux-Sèvres ;
- Comité de gestion de l'eau de la Vendée ;
- Comité de surveillance des retenues de substitution de l'Autise/Vendée/Lay ;
- Comité de pilotage Natura 2000 du site Marais Poitevin ; Conseil d'administration de l'Établissement public du Marais Poitevin (EPMP) et aux commissions et groupes de travail ;
- Conférence des APNE du PNR Marais Poitevin ;
- Comité de Pilotage MAE-C ;
- Groupes de travail mis en place par l'EPMP pour l'établissement de règlements d'eau.

CONFERENCE DES APNE DU PNR DU MARAIS POITEVIN

La conférence des APNE est une instance informelle de concertation mise en place par le PNR. Elle est présidée par Catherine Tromas, vice-présidente du PNR. Y sont présentés et discutés les principaux dossiers que traite le Parc en matière d'environnement, biodiversité et paysage. La Coordination s'interroge sur la réelle portée de cette instance s'agissant des sujets de fond, et regrette que l'élue à l'agriculture et l'environnement ne soit jamais venue à ces réunions.

Dernièrement, un premier état du travail de bilan au bout de trois ans de labellisation demandé par le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) lors l'attribution du label PNR en 2014 a été présenté et discuté.

EVOLUTION DU PAYSAGE

En 2015 et 2016 ont été élaborés un diagnostic et un projet pour le paysage du Marais mouillé poitevin, afin d'anticiper la sénescence des frênes têtards du Marais mouillé et l'arrivée imminente de la chalarose, maladie menaçant le frêne. Cette étude était co-pilotée par le PNR et l'État (DREAL). L'aire d'étude s'étendait sur l'ensemble du site classé du marais mouillé. Un collectif regroupant paysagistes, naturaliste, photographe, ethnologue a été mandaté pour mener ce travail. Le comité de pilotage s'est réuni en décembre 2016 pour la présentation du travail mené et des actions proposées à la suite d'ateliers sur le terrain. Le collectif a mené un travail remarquable, dont la qualité a été saluée par tous. Eu égard à la richesse des éléments produits, la Coordination regrette que les suites données par le PNR se

résumé à ce jour seulement à l'édition d'une plaquette présentant les essences à planter pour renouveler les arbres têtards ainsi qu'un programme de plantations, d'abord avec des collectivités volontaires puis avec les propriétaires volontaires.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MARAIS POITEVIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPMP

Le conseil d'administration s'est réuni les 18 mars, 5 septembre et 18 novembre. Il a notamment délibéré sur son contrat d'objectifs et de performance 2016-2018 formalisé avec la tutelle (le ministère de l'Environnement), le projet de règlement d'eau sur le domaine public fluvial Sèvre-Mignon-Autises, son rattachement administratif à l'Agence française de la biodiversité, ainsi que sur la programmation budgétaire de dossiers relatifs à la gestion de l'eau et à la biodiversité.

À noter que le contrat d'objectifs et de performance analyse, au titre du « particularisme du Marais poitevin », la Coordination pour la défense du Marais Poitevin comme un « acteur du marais » au même titre que les syndicats de marais, le PNR, l'IIBSN et l'EPMP lui-même.

ORGANISME UNIQUE DE GESTION COLLECTIVE

L'enquête publique sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole présentée par l'Organisme Unique de Gestion Collective (l'Établissement Public du Marais Poitevin) s'est tenue du 15 février au 16 mars 2016. Elle concernait l'ensemble du grand bassin versant, soit 344 communes des départements de la Vendée, des Deux Sèvres, de la Charente-Maritime et de la Vienne.

La Coordination a rencontré le président de la commission d'enquête et a déposé des observations reprenant pour l'essentiel ses arguments déjà exprimés en commissions locales de l'eau et au sein du CA de l'EPMP, en insistant notamment sur la nécessité de plusieurs scénarios alternatifs à celui proposé, unique et conduisant à la consommation des volumes autorisés à leur maximum, et à l'achèvement total des programmes de stockage de l'eau

Ignorant ces arguments, la commission d'enquête a émis un avis favorable sans réserve, tout en regrettant l'absence d'une étude socio-économique et de prise en compte du réchauffement climatique.

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE RESERVES DE SUBSTITUTION SEVRE AMONT MIGNON

L'élaboration du programme de construction de 19 réserves de substitution sur le bassin de la Sèvre amont et du Mignon arrive à son terme. Ce programme, qui s'inscrit comme les autres dans le cadre d'un Contrat Territorial de Gestion Quantitative, est porté par la « Coop de l'eau 79 », rassemblant les agriculteurs bénéficiaires des ouvrages.

La Coordination a initié un travail inter associatif afin d'échanger sur le dossier et d'en percevoir au mieux les multiples aspects et enjeux. Ce travail a rassemblé 9 associations et a débouché entre autres sur une conférence de presse en vue de la participation de l'enquête publique ouverte du 27 février au 29 mars 2017 dans 14 communes des Deux-Sèvres, 2 du département de la Charente-Maritime et 2 du département de la Vienne.

REGLEMENTS D'EAU

Le travail d'élaboration de règlements d'eau engagé depuis 2012 ne progresse que bien lentement, au gré de réunions de groupes techniques, d'expérimentations et de consultations diverses... Un premier résultat peut néanmoins être enregistré avec la publication de l'arrêté interdépartemental « valant règlement d'eau des ouvrages structurants du marais mouillé de la Sèvre, du Mignon et des Autizes », signé par les trois préfets des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Charente-Maritime le 16 février 2017.

Résultat cependant mitigé dans la mesure où nos propositions et observations n'ont été prises en compte que « partiellement »...

ARRETES SECHERESSE

La situation de sécheresse hivernale enregistrée en 2016-2017 se caractérise par une absence de recharge des nappes et des débits affaiblis. La Coordination a réagi par un communiqué au traitement administratif divergent de cette situation selon les départements. Dès le 29 novembre 2016, le préfet des Deux-Sèvres avait en effet interdit tous les prélèvements pour le remplissage artificiel de tous les plans d'eau (hors retenues affectées à l'alimentation en eau potable, enjeu évidemment prioritaire), et le préfet de la Charente-Maritime avait pris une décision similaire le 26 décembre. Des décisions que nous avons estimé être claires et parfaitement justifiées par la gravité de la situation ; alors qu'en Vendée, département dans lequel les stockages sont les plus nombreux et où les prélèvements hivernaux devaient aussi appeler à la plus grande vigilance, il aura fallu attendre le 7 février pour que le préfet convoque sur cette question le comité de gestion de l'eau du département... et ceci pour finalement décider de temporiser.

Les retenues de substitution ne pourront pas être toutes remplies avant l'échéance du 31 mars, et il faut s'attendre à de fortes pressions des irrigants et de leurs relais pour déroger aux règles censées protéger les milieux, soit en termes de période d'autorisation, soit en termes de seuils de remplissage.

LES 25 ANS DE LA COORDINATION

Le 22 octobre 2016 ont été dignement fêtés les 25 ans de la Coordination, au Poiré-sur-Velluire. De nombreux adhérents étaient présents, adhérents « du début » comme nouveaux adhérents. La matinée a été consacrée à l'histoire de la Coordination, le contexte de sa création, puis les discussions de l'après-midi se sont tournées vers l'avenir, de la Coordination et du Marais poitevin. Merci à l'Epouesou qui nous a beaucoup aidé à l'organisation de cette journée et merci à tous les intervenants qui ont fait la richesse de cette journée. Nous espérons pouvoir valoriser prochainement tous les échanges.